

Saisonniers marocains en Espagne

## Les autorités espagnoles réduisent les effectifs de 60%

Laila Zerrouk

lzerrouk@aujourd'hui.ma

Une nouvelle qui ne risquera pas de réjouir les saisonnières agricoles marocaines. Le gouvernement espagnol a décidé de diminuer leur effectif pour la campagne agricole 2012. Cette année, elles ne seront que 2.547 à se rendre à Huelva pour la récolte des fraises, contre 6.143 lors de la campagne agricole précédente, soit une baisse de 60%. Selon le quotidien espagnol «El País», cette décision a été prise, vendredi dernier, par la commission espagnole des flux migratoires. Motif invoqué : la crise économique. La montée sans précédent du chômage et l'explosion de la dette qui mettent l'Espagne au bord du gouffre constituent autant de facteurs qui ont poussé le gouvernement espagnol à prendre des mesures restrictives qui se sont répercutées sur les travailleurs saisonniers. Il faut aussi relever que la plupart des chômeurs espagnols se tournent à présent vers l'agriculture qui constitue un secteur pourvoyeur d'emplois.

Cette décision des autorités espagnoles n'est pas sans conséquence pour les saisonnières agricoles qui étaient habituées à percevoir un salaire de 35 euros par jour, soit 1 000 euros (plus de 11 000 dirhams) par mois. Un salaire colossal par rapport à ce qu'elles percevaient au Maroc mais aux prix de nombreux sacrifices. Un rapport d'enquête de la FIDH diffusé en janvier 2012 intitulé «Main-d'œuvre importée pour fraises exportées» décrit les conditions difficiles

*Cette année, elles ne seront que 2.547 à se rendre à Huelva pour la récolte des fraises, contre 6.143 lors de la campagne agricole précédente.*

et discriminatoires dans lesquelles ces femmes travaillent. Le document en question dénonce le système mis en place par le gouvernement espagnol qui vise à recruter «à la source», avec comme condition à toute embauche un engagement à retourner dans le pays d'origine à la fin de la saison agricole. Ce recrutement discriminatoire ne concerne désormais que les travailleuses marocaines. Face à cette situation, la FIDH a appelé les autorités espagnoles de faciliter la possibilité pour les travailleurs saisonniers d'obtenir des cartes de séjour permanent et de faire venir leur famille. Pour la FIDH, une réforme du droit du travail s'impose «et notamment la convention collective de

*Huelva afin de renforcer les protections octroyées aux travailleurs agricoles». Parmi les autres mesures revendiquées figurent l'intensification des inspections de travail et la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les tra-*

vailleurs migrants et des membres de leur famille. Sur le terrain, les enquêteurs de la FIDH ont découvert une réalité choquante. «Les femmes enceintes font tout pour dissimuler leur grossesse à leur employeur car elles craignent de devoir arrêter de travailler et donc renoncer à la saison. Lorsqu'elles sont malades, ces femmes hésitent aussi à se rendre dans les centres de santé et à en informer leur employeur», avait souligné le rapport. Malgré ce rapport alarmant de la FIDH, les conditions de travail des 2.547 saisonnières marocaines risquent de ne pas s'améliorer. ■

